L'Égalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones. A LILLE N° 1.02 — A DOUAI N° 4.13 — A ROUBAIX N° 2.28 — A LENS N° 0.58

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . 6 fr. 50 / 9 fr. / 28 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Dimanche 12 Juillet 1914

Les Républicains restreints

Enfin, voici des économies !

Elles portent sur le budget du Ministère de l'Intérieur, sur celui du Ministère de la Guerre, et sur les dépenses engagées par un projet de loi adopté par le Gouvernement.

C'est le Sénat qui est l'auteur de ce beau travail, ou du moins sa Commission des finances ce qui est tout un.

Le malheur c'est que cette louable ardeur ne s'exerce que dans un sens anti-démocratique. C'est que le Sénat qui, ces jours-ci, avait exceptionnellement mérité l'approbation des bons républicains, retourne à son vomissement conservateur, et reprend son hostilité à l'égard de tout ce qui touche aux réformes sociales et aux œuvres de solidarité.

Voyez le compte-rendu des travaux de sa commission des finances dont nous publions plus loin l'analyse.

Aux chapitres du Ministère de l'Intérieur, cette commission a rejeté une augmentation de 2 millions tendant à améliorer l'application de la loi sur l'assistance aux femmes en couches. Par ailleurs, elle a refusé de rétablir le crédit de 2,163,000 francs prévu en faveur des veuves des assurés obligatoires ou facultatifs pendant la période transitoire de l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Et si elle a réduit le budget de la Guerre, ce n'est pas, croyez-le, dans le but de diminuer les formidables dépenses engagées à la suite du vote de la loi de trois ans, pour les casernements, l'équipement et l'armement des effectifs, — ce n'est pas à titre d'indication contre les véritables gabegies qu'à maintes reprises nous avons signalées tant en ce qui concerne les constructions militaires que les achats de matériel et de cavalerie !... Si le Sénat a prétendu faire une économie, — et combien dérisoire, — c'est simplement sur les sommes affectées aux réparations pécuniaires des dommages causés aux familles par le décès de leurs enfants de leurs chefs ou de leurs soutiens, morts des suites des épidémies ou des maladies contractées au service.

N'est-ce pas vraiment charmant ? Et ne trouvez-vous pas que la Haute-Assemblée recherche, comme à dessein, toutes les occasions de se rendre impopulaire ?

Au moment où, soit partiellement, soit généralement, la composition du Sénat va être modifiée, n'est-il pas légitime de conclure après de pareilles manifestations réactionnaires qu'il est nécessaire de démocratiser le personnel sénatorial ou mieux de ne voter que pour des sénateurs dont la première tâche serait de décider la refonte complète de la Constitution, la suppression du mode de votation sénatoriale, et même au besoin la déchéance d'une Chambre législative issue d'un suffrage restreint.

C'est là d'ailleurs une question sur laquelle nous aurons bientôt l'occasion de revenir plus longuement.

Le 9e Congrès International
DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Le neuvième Congrès ouvrier international de l'industrie textile s'est tenu cette année, en Angleterre, dans le Lancashire, à Blackpool. Une centaine de délégués y représentaient la Grande-Bretagne, l'Amérique, l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Suisse, la Hongrie, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède et la Bulgarie.

Le maire de Blackpool mit gracieusement à la disposition des congressistes les vastes locaux de la Bibliothèque publique ; tous les services s'y trouvèrent parfaitement à l'aise.

Le « Comité international », pouvoir régulateur de la vaste association mondiale, compte dans son sein un représentant de chacune des 16 nations adhérentes. Avant l'ouverture du Congrès, il tint plusieurs réunions préparatoires. Il avait à solutionner diverses questions qui ne devaient pas être inscrites au procès-verbal. Il accorda à la Fédération de Hongrie, une allocation extraordinaire, en raison des extrêmes difficultés qu'elle rencontre pour compléter son organisation ; il consacra surtout ses séances à préciser sa situation vis-à-vis des pays qui n'adhèrent pas encore à l'Internationale textile et vis-à-vis des groupements du Royaume-Uni, non encore affiliés.

Notons qu'un télégramme de sympathie a été adressé à notre ami, le citoyen Renard, qu'une maladie cruelle retenait à Lille.

L'Internationale textile groupe 518.000 membres syndiqués ; sa caisse de résistance possède 297.215 francs. Le Comité a affirmé sa volonté de solidarité en votant la résolution suivante :

« Dans tous les cas exceptionnels où il sera fait appel à l'aide internationale, le secrétaire général soumettra les faits au Comité international, et si la majorité du Comité est de cet avis, la subvention sera accordée sur le fonds de grève international. »

L'ordre du jour du Congrès était très chargé : notons : la création d'un bureau international de renseignements et de statistiques ; mesures internationales pour la suppression des amendes ou réductions faites sur les salaires ; interdiction du travail des enfants mineurs dans les usines ; la question des armements et l'arbitrage international ; la semaine anglaise ; la question du chômage et les secours aux chômeurs ; l'unification des tarifs.

En ouvrant la première séance, le maire de Blackpool souhaite aux congressistes une cordiale bienvenue ; il vante la cité qu'il représente : « Je souhaite que partout comme chez nous, dit-il en terminant son allocution, les travailleurs ne travaillent que 51 semaines par an, l'autre semaine, c'est celle devenant une semaine de congé. »

Dans son discours d'ouverture, le président Marsland jette un regard en arrière sur les origines : « Rappelez-vous, dit-il aux délégués, les débuts de notre mouvement international : notre but essentiel était de connaître les revendications de tous les pays, de nous rendre compte des conditions de travail de chacun d'eux, et de savoir si les arguments patronaux, contre nos revendications, étaient fondées. Car, chaque fois que les travailleurs sollicitaient soit une augmentation de salaires, soit une diminution des heures de travail, les patrons invoquaient la concurrence internationale pour les éconduire. Dès que fonctionna notre organisation, nos rapports internationaux et une information mutuelle suffirent pour prouver le mal-fondé de leurs arguments. »

Dans son discours, le président fit deux déclarations essentielles qui laissaient prévoir deux motions capitales du Congrès :

« Au-dessus de toute notre action économique, nous voulons montrer à tous nos frères de travail notre volonté de Paix. Nous protestons contre la tendance de nos gouvernants à entretenir la haine entre les peuples.

« A l'action syndicale devra se joindre l'action politique, en dehors de ce mouvement le syndicalisme serait stérile. Le mouvement du travail doit marcher de pair avec le mouvement social. »

Le rapporteur général a exposé sur quels points ont porté principalement les efforts des ouvriers textiles des diverses nation : réduction des heures de travail ; augmentation des salaires.

En Angleterre, le mouvement a porté sur la généralisation du demi-repos du samedi et la campagne pour l'obtention du repos total du samedi.

En Angleterre, patrons et ouvriers se sont mis d'accord pour la suppression, dans la filature, de l'humidité artificielle.

La France réclame surtout la semaine anglaise et l'augmentation des salaires.

Tous les pays demandent la suppression des amendes.

Le rapporteur se scandalise qu'il y ait encore des nations où les travailleurs du textile ne sont pas organisés. Il signale comme un outrage à la civilisation et comme un grand danger, l'attitude du Japon et des Indes Britanniques qui, malgré le développement de l'outillage, restent en dehors des organisations.

Enfin le rapport se félicite que dans tous les pays affiliés à la Fédération internationale, l'action socialiste est arrivée à introduire dans les parlements un certain nombre de députés textiles, notamment en Angleterre, en Allemagne et en France.

Après l'adoption du rapport général, le Congrès étudie longuement la question des « crises textiles » et de ses causes. Ce débat se termine par le vote de l'ordre du jour suivant :

« Le IXe Congrès international charge le Comité international de rechercher les causes de la spéculation qui a comme résultat de provoquer des crises redoutables pour les conditions économiques des travailleurs.

« Le charge, en outre, pour empêcher les conséquences économiques qui découlent de cette situation anormale, de procéder à une enquête et d'établir un rapport à ce sujet pour le prochain congrès. »

La « Ligue des ouvrières de la Grande-Bretagne » demande au Congrès le vote d'une motion interdisant tout travail dans les usines avant l'âge de 14 ans. Après une longue et fort intéressante discussion, la motion est votée à l'unanimité, « moins les voix anglaises. »

La question des armements a amené à la tribune des représentants de toutes les nations qui ont flétri en termes énergiques, l'œuvre de mort, quand les milliards dépensés pour elle devraient servir à la civilisation et aux progrès de l'humanité. Un ordre du jour est adopté à l'unanimité :

« Le Congrès international des ouvriers de l'industrie textile proteste contre l'augmentation constante des dépenses faites en vue de l'armement.

« Se déclare en faveur de l'arbitrage international et déclare que les travailleurs des différents pays n'ont aucune raison de se faire la guerre. »

Ce Congrès de Blackpool fut très animé et très cordial. La cité s'y prêtait admirablement : il y a 30 ans, elle n'était qu'un bourg de quelque cent habitants, elle en compte 70.000 aujourd'hui et doit à sa plage extrêmement fréquentée par les travailleurs du Lancashire, toute sa prospérité.

G. DESMONS.

CHRONIQUE

SOUVENIRS D'AFRIQUE

— J'étais tombé entre les mains d'une peuplade de cannibales...

— Hein ? Quoi ?

— Hélas ! oui, vous avez bien lu : cannibales.... et des vrais encore... Ne frissonnez pas, petite madame, puisque je suis toujours vivant... Mais, je vous en conjure, ne punissez pas votre fils quand il aura zéro en géographie... J'ai été fort en géographie, moi ! J'adorais les récits de voyages, les aventures fantastiques au pays des noirs ; je me passionnais aussi sur Jules Verne et Fenimore Copper... A un âge où Stanlay lui-même ne devait penser qu'au sein de sa nourrice, je me livrai déjà, à quatre pattes, à des explorations dangereuses, du haut en bas de notre vieille maison... Eh bien, savez-vous à quoi cela m'a servi ? Tout simplement à vivre le plus sale moment de toute mon existence.

« Et pourtant, Dieu sait si ma pauvre mère était fière de mes aptitudes exploratrices ! Je m'étais pas haut comme une botte que déjà elle se plaisait à m'interroger devant le cercle attendri de ses vieilles parentes : « Où ça tu l'iras quand tu seras grand, mon petit Bob ? » Le petit Bob redressait la tête, et pensant à un superbe nègre qui vendait des sucreries sur le pont des Arts, il répondait, très fier, en zézayant beaucoup : « Moi, l'irai ces les noirs pour manzer du nougat ! »

Plus tard, le petit Bob ne zézayait plus ; il aimait toujours le nougat, mais des aspirations plus nobles l'attiraient vers l'inconnu.. Mon père me voyait déjà célèbre explorateur, illustre conférencier, éminent professeur au Collège de France, avec une rosette grosse comme une cocarde à la boutonnière... Il n'y avait qu'une chose à laquelle ces braves gens n'avaient pas pensé : c'était que mon tombeau pût être un ventre d'anthropophage.

« Pouah ! pouah ! pouah !

« Il n'y a pas à dire : c'est un sale dénouement, et je vous assure bien que je ne crânais pas... oh ! mais là, pas du tout !...

« Adossé à l'arbre auquel les brutes m'avaient lié, je devais faire piteuse figure.

« Il y avait au moins 50° à l'ombre ; malgré cela, je claquais des dents et je sentais une sueur froide m'inonder le front et ruisseler sur mon visage. Les c... (pardon !) les animaux durent croire que je pleurais... Ce fut comme le signal d'un débordement d'allégresse.

« — Bamboula ! Bamboula ! You ! You ! You !

« Et les voilà tous, se prenant par le bras, qui tournent, tournent, tournent autour de moi en une longue chaîne sans fin... Voilà un supplice que Dante a oublié dans l'Enfer.

« — Bamboula ! Bamboula !

« De temps à autre, l'un d'eux se détache de la ronde, s'approche, me fait une effroyable grimace, ou quelque geste obscène, et court reprendre le chahut dans la farandole effrénée...

« — Bamboula ! You ! You !

« C'est une femme, une femelle plutôt, qui, cette fois, s'approche pour m'insulter. Elle s'avance en se balançant sur ses reins... Son énorme ventre retombe en plis graisseux presque jusqu'à mi-cuisses... Ses longues mamelles vides pendent jusqu'au nombril, et, parce qu'elles la gênent dans sa marche, elle les rejette dans son dos, par-dessus les épaules, d'un geste las et familier... Une petite ceinture en verroterie, autour de laquelle pendent quelques palmes desséchées, constitue l'unique toilette de cette Vénus au cirage...

« O nudité, que de crimes on commet en ton nom !

« You ! You ! La danse satanique continue : les cris perçants, les battements des mains, les appels rauques et gutturaux, les tam-tams que les vieilles rhumatisantes frappent de leurs poings noueux, tout cela forme un charivari épouvantable qui berce mon angoisse...

« You ! You ! La Vénus s'approche... Horreur : Elle avance vers moi son affreuse bouche de guenon... puis l'ouvre toute grande et, comme la plus effrontée des petites filles de Montmartre, me tire une énorme langue... (Il n'y a rien de nouveau sous le soleil).

« Mais là ne s'arrêtent point ses gentillesses : ses larges mandibules s'ouvrent, se referment, se rouvrent, se referment.

« — Oui, je comprends, je comprends, va, ma vieille... On ne m'a pas appris le négrillon au collège, mais je comprends tout de même. Ca sera bon, hein... Peut-être un peu coriace, quoique je n'aie que vingt-huit ans... car je ne suis pas bien gras... Si j'avais su, je me serais mieux nourri pour te faire plaisir...

« Voyez-vous, je blague en ce moment, mais là-bas, à mon arbre, je ne pensais pas si loin, d'autant plus que mon esprit désemparé s'attachait à comprendre la suite de la mimique.

« Entre le pouce et l'index, la vieille guenon prenait l'une après l'autre chacune de ses dents, puis faisait semblant de tirer, et à ce moment lançait un hurlement si grinçant que je sursautais d'effroi... Les autres, en chœur, reprenaient le hurlement, qui se prolongeait, plaintif et douloureux...

« Les trente-deux dents y passèrent... Elle les avait toutes, la mâtine ! et trente-deux fois le hurlement se répéta... Mais il y avait longtemps que j'avais compris ! Avant de me tuer, les misérables allaient se réjouir de la vue d'un supplice délirant... Une à une, comme la « bonne vieille » me l'avait expliqué, on allait m'arracher les dents... et je les avais toutes, moi aussi, même les dents de sagesse !

« Je ne suis pas poltron, ça non ! J'ai failli me noyer une fois, et je n'ai pas eu peur... J'ai matrisé, à la campagne, un chien enragé, et je me suis battu deux fois en duel, mais j'avoue qu'au moment où je devinai la torture qui m'attendait avant la mort, eh bien, oui, là... j'ai senti au cœur de la vraie lâcheté !...

« You ! You ! la bande infernale tourne toujours, les jambes noires se lèvent, se baissent, s'enchevêtrent. Il y a là des hercules, superbement bombés, et, à côté des vieilles sorcières déformées répugnantes, de délicieux et svelites petits bronzes de douze ans. Oh ! mais, là-bas, ce grand gaillard... je le connais... Eh ! oui, il ressemble à s'y méprendre au Boum-Boum du pont des Arts ! Dieu ! que c'est loin...

« — Bamboula ! You ! You ! Bamboula !

« Brusquement, le charivari cesse, la horde bruyante s'arrête : les tout petits, que l'on avait exclus de la sarabande, accourent et s'accrochent aux mamelles... Les plus curieux et les plus braves s'avancent et renifient déjà leur prochain déjeuner... En voilà un, frisé comme un petit astrakan, qui s'arrête tout près, un doigt dans son nez, tout comme un petit Européen. Le petit Bob aussi mettait autrefois son doigt dans son nez... Pauvre petit Bob !

« Derrière le petit négrillon surgit brusquement le grand type, vous savez, celui qui ressemble au nègre du pont des Arts... Un large rire découvre ses dents bien alignées : on dirait une réclame pour une pâte dentifrice...

« Il s'avance en dansant et agite d'une main puissante... devinez quoi... une pince de dentiste... oui, ma foi, une vraie pince... Où diable a-t-il trouvé cela ? C'est un dernier vestige, probablement, de la trousse d'un missionnaire... mangé et digéré depuis longtemps...

« Il s'approche, flanqué de deux aides qui, de force, me desserrent les lèvres, et...

. . . . . .

« ...Et j'ouvre les yeux...

« Une vague odeur d'éther qui flotte dans la pièce, un goût fade de sang dans la bouche, le haut fauteuil sur lequel je suis assis, tout cela me rappelle à la simple réalité, et j'éclate de rire...

« Parbleu ! Je me suis fait endormir, il y a une minute, pour arracher une mauvaise dent et, se mêlant à la réalité, tous les négrillons de mes vieilles lectures sont venus me faire, en rêve, une petite visite... »

M.-L. ARSANDAUX.

LONDRES-PARIS-LONDRES

LA GRANDE ÉPREUVE AÉRIENNE LONDRES-PARIS-LONDRES A MIS AUX PRISES DE NOMBREUX AVIATEURS. GARROS (DONT NOUS DONNONS LE PORTRAIT) A ÉTÉ VICTIME HIER D'UNE PANNE QUI LE RETARDERA.

ECHOS

L'AGE DE L'HUMANITE

A quand remonte l'ère humaine, non suivant des hypothèses, mais d'après les documents préhistoriques ?

Présentement, à 8,900 ans. C'est l'âge assigné à une pierre gravée mise au jour à Nipur, que possède l'Université de Pensylvanie.

Le professeur Arno Pœbel est parvenu à déchiffrer les caractères gravés sur la pierre ; celle-ci date du règne d'un certain Hammurabi. Les caractères donneraient une nouvelle version de la Genèse d'après laquelle le monde aurait été créé non par un Dieu, mais par une déesse.

Les membres de l'Université de Pensylvanie sont d'accord avec le traducteur de ces hiéroglyphes pour déclarer que cette pierre est la preuve de la présence de l'homme sur la terre 7,000 ans avant Jésus-Christ.

CE QU'INDIQUENT LES YEUX

Quand les yeux sont dirigés en haut, ils indiquent la dévotion et la sincérité.

Les yeux bruns dénotent la force de caractère et de volonté. Tournés vers le côté, ils décèlent la méfiance. Bien ouverts et dirigés en avant, ils sont l'indice d'un caractère vif et prime-sautier.

Les yeux bleus correspondent à la faiblesse de volonté. Dirigés en bas, ils indiquent la modestie.

Des yeux toujours en mouvement témoignent de peur, d'anxiété ou d'un caractère changeant.

Les yeux bien écartés et profonds montrent une grande intelligence et beaucoup de mémoire.

Des yeux gris à effets verdâtres sous l'influence de la colère décèlent un mauvais caractère et de méchantes intentions.

L'homme de génie a les yeux clairs, se mouvant lentement brillants. Ils indiquent la supériorité mentale

Les yeux vers sont pleins d'amour et de sincérité, et accompagnent toujours un degré intellectuel élevé.

La Chambre déblaie le reste de sa tâche

Pour la seconde fois la licence des débitants est supprimée. - L'obstruction réactionnaire se manifeste de plus belle à propos de l'impôt sur le revenu.

Malgré les deux séances d'aujourd'hui dimanche, verrons-nous la fin de la session reportée au mois d'Août ?

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 11 juillet. — C'est un étrange spectacle qu'a présenté la Chambre ce matin. Elle venait de discuter fort tranquillement divers articles de la loi de Finances et, tout d'un coup, elle a marqué une invraisemblable agitation parce que M. Georges Berry proposait de reprendre l'article, voté avant les élections, portant suppression de la licence pour les débitants.

Il semblait véritablement que les mots « vins » et « alcool » avaient grisé nos honorables plus sûrement que les liquides eux-mêmes. Les « antialcooliques » n'étaient certes pas les moins excités, — sans doute parce qu'ils n'en ont pas l'habitude, — et le débat est devenu tellement confus que les auteurs d'amendements ne reconnaissaient plus leur texte.

Donc l'amendement de M. Berry, portant suppression de la licence, a été adopté par **340** voix contre **229**. J.-L. Breton a voulu en restreindre l'effet aux débitants qui vendent uniquement des « vins, bières, cidres, poirés et hydromels ».

— Prenez garde, ont fait observer plusieurs députés. Vous enlevez la licence aux gros marchands de vin qui auront un débit.

Et Durre remarque :

— Je ne puis voter un pareil amendement car il constitue une prime aux débitants aisés qui pourront payer la licence. Il est bien évident que les consommateurs iront chez les débitants les mieux achalandés. »

On adopte un amendement de M. Simyan qui porte que la suppression de la licence s'applique à tous les débitants et on scrutine sur l'amendement Breton qui, paraît-il, n'est pas infirmé par l'amendement Simyan. Par 240 voix contre 221, l'amendement Breton est accepté.

Dans l'après-midi le calme était rétabli. On a voté de nouveaux crédits supplémentaires qui comprennent une partie des sommes nécessaires pour assurer à 700 francs les retraites des mineurs.

— Il est bien entendu, remarque Jaurès, que le chiffre proposé n'est pas limitatif et que toutes les sommes nécessaires pour tenir les promesses faites seront réclamées en temps utile.

— Parfaitement, a répondu le ministre, nous sommes d'accord. Puis on a abordé l'impôt sur le revenu. On trouvera plus loin l'aperçu du débat.

François LESCAZES.

SÉANCE DU MATIN

Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. VIOLETTE, qui préside pour la première fois.

MM. NOULENS et RENOULT sont au banc du gouvernement.

LES NOUVELLES DESIGNATIONS DE GROUPES

M. BROUSSE fait une observation sur le procès-verbal. — A l'occasion d'un interruption que j'ai faite hier, au cours de la séance, l' « Officiel » a noté : Applaudissements sur les bancs de la Gauche radicale, de la Fédération républicaine, des républicains de gauche, de la Gauche démocratique, de l'Action libérale, des droites et des députés non inscrits aux groupes ; interruptions sur les bancs du parti socialiste, des républicains socialistes et du parti républicain radical et radical-socialiste ! (Rires).

Je trouve que c'est excessif, que les anciennes désignations suffiraient, et que l'on économiserait ainsi le temps des sténographes, et celui du lecteur.

L'incident est clos et le procès-verbal adopté.

La loi de finances

La Chambre, réservant, pour l'instant, les articles relatifs à l'impôt sur le revenu reprend à l'article 35, la discussion de la loi de finances.

L'article 35, modifié par le Sénat, ne donne pas lieu à débat. Il dit :

« Lorsqu'avant l'expiration des délais fixés par les déclarations prévues par l'article 24 de la loi du 22 frimaire, an VII, ou dans les six mois qui suivront l'expiration de ces délais, les immeubles dépendant de la succession auront été vendus par adjudication publique, soit devant notaire commis, soit à la barre du tribunal, les étrangers, admis avec la publicité prescrite par le code de procédure civile, le prix de l'adjudication augmenté des charges sera pris comme base pour la perception des droits de mutation par décès, à condition que la consistance des immeubles n'ait pas subi dans l'intervalle des transformations susceptibles d'en modifier la valeur ».

L'article 36 est relatif à la transformation en un droit progressif du droit proportionnel frappant les ventes des meubles corporels ou des marchandises neuves et les soultes de partage des biens meubles, ainsi que les cessions de fonds de commerce.

Le Sénat l'a rejeté, et la Commission, par l'organe de M. CLEMENTEL, invite la Chambre à reprendre le prélèvement du droit et à le fixer ainsi : De 1 francs à 2.000 francs 2 pour cent ; de 2.001 à 5.000, 2,75 pour cent ; de 5.001 à 50.000, 3,50 pour cent ; de 50.001 à 100,000, 4.25 pour cent ; au-dessus de 100.000, 5 pour cent. Toutefois, en ce qui concerne les rentes d'animaux, récoltes, engrais, instruments et autres objets meubles dépendant d'une exploitation agricole, le droit d'enregistrement calculé d'après le tarif ci-dessus ne pourra jamais dépasser le taux du droit actuel de 2 pour cent en principal.

On passe outre à une demande de disjonction de M. LEFAS. On rejette un amendement de M. LANDRY et on adopte le texte de la Commission.

La Chambre rétablit également l'article ci-dessous :

« Titre 6 : Les groupes agricoles constitués conformément aux lois existantes, qui réunissent en une ou plusieurs expéditions les colis ou paquets envoyés à des destinataires différents, sont affranchis des dispositions relatives à la remise aux gares expéditrices du bordereau détaillé faisant connaître le nom et l'adresse de chacun des destinataires réels ».

La suppression de la Licence

A l'article 50, M. BERRY maintien son amendement portant suppression de l'impôt sur la licence. On sait que le Sénat s'est refusé à sanctionner cette mesure qui causerait dans le trésor un trou de 37 millions.

A l'amendement de M. Berry, BRETON oppose celui-ci : « L'impôt de la licence est supprimé pour tout débit ne vendant que des boissons hygiéniques, à l'exclusion de tout alcool et apéritifs de toute nature ».

MM. PUECH, DANSETTE, SCHMIDT, HONORAT et BRETON se livrent à un échange d'observations.

M. CLEMENTEL, au nom de la Commission, et M. NOULENS, au nom du gouvernement, déclarent se rallier à l'amendement Breton.

Mais alors se pose la question de priorité. La Chambre est d'abord appelée à se prononcer sur la priorité en faveur du texte de M. BERRY. Ce scrutin provoque un pointage.

L'amendement BERRY *obtient la priorité par 258 voix contre 223.*

En attendant le résultat, M. LANDRY obtient du rapporteur général l'assurance, à propos de l'article 57, concernant l'ouverture d'un compte spécial pour le Maroc, que ni directement, ni indirectement, les effectifs militaires du Maroc ne seront augmentés sans que le Parlement en ait été saisi.

Un débat s'engage à l'article 60, qu'a rejeté le Sénat et que la Commission maintient. Il est relatif aux appointements des conservateurs d'hypothèques.

Après observations de M. NOULENS et à la demande de M. COCHERY, la disjonction est prononcée.

M. NOULENS le combat alors au fond. Insistance de M. BERRY, puis interventions de M. Laurent BOUGERES.

La Chambre est appelée à se prononcer sur le texte suivant de M. BERRY : « L'impôt de la licence est supprimé ; les droits afférents à cet impôt ne seront plus perçus à partir du 1er janvier 1915.

— Nous demandons la division après le premier paragraphe, dit BRETON.

Malgré l'opposition de M. NOULENS, *par 340 voix contre 229, le premier paragraphe est adopté.*

BRETON propose ensuite l'intercalation ci-dessous :

« Pour tous débits ne vendant que des boissons hygiéniques, à l'exclusion absolue des alcools et apéritifs de toute nature ».

DURRE déclare qu'il ne votera pas l'amendement de M. Breton, qui aboutirait à créer de nouvelles catégories de privilégiés.

Un échange d'observations se produit entre MM. P. CONSTANT, LAFOND et A. LEFEVRE. Finalement, à mains levées, la Chambre adopte d'abord, après le texte voté jusqu'ici une addition de M. SIMYAN « Pour tous les débitants ».

A la suite, BRETON propose son texte : « Ne vendant que des boissons hygiéniques, etc... »

Le vote sur ce dernier paragraphe provoque un pointage.

La séance est suspendue à midi 25 jusqu'à trois heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 11 juillet. — M. Paul DESCHANEL préside.

Le Président annonce le résultat du pointage de ce matin sur l'amendement Breton relatif à la suppression de la licence. Ce *amendement, qui réserve le bénéfice de cette suppression aux débitants ne vendant pas de boissons alcooliques, est adopté par 24[illegible] voix contre 221.*

M. LASIES lit l'exposé des motifs d'une proposition de loi présentée par lui hier. Cette proposition tend à établir l'impot automatique sur le revenu par l'extension du timbre proportionnel aux payements de toute nature supérieurs à 10 francs.

L'orateur demande l'urgence.

M. STERN. — Je demande à M. Lasies de renoncer à l'urgence et d'accepter le renvoi à la commission du Budget qui présente le même avantage.

M. LASIES accepte le renvoi.

La proposition est renvoyée à la commission.

M. Albin ROZET lit un rapport sur le projet de loi modifié par le Sénat relatif à l'indigénat en Algérie.